

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3183

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Sas, M. Lahais, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Biteau, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 55**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – A la vingt-septième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 5 051 »,

le nombre :

« 5 009 ».

II. – En conséquence, à la trentième ligne de la même seconde colonne du même tableau du même alinéa 2, substituer au nombre :

« 6 490 »,

le nombre :

« 6 532 ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le plafond d'emploi de Météo France, opérateur rattaché au programme 159 Expertise, information géographique et météorologie, de 42 ETPT, afin de doter cet établissement hautement stratégique des moyens humains nécessaires à la pleine réalisation de ses missions.

Les effectifs de Météo-France ont chuté, passant de 3 457 ETP en 2010 à 2 583 ETP en 2025, soit une réduction de plus de 25 % en quinze ans. Entre 2018 et 2022, l'établissement a perdu près de 100 ETP chaque année. Une légère reprise a eu lieu en 2023 et 2024 (+48 ETP au total), mais le schéma d'emplois prévu pour 2025 reste inchangé. Ces réductions importantes ont nécessité d'importants efforts de réorganisation et ont conduit à la fermeture de deux tiers des implantations territoriales de Météo-France en France hexagonale.

Pour rester au meilleur niveau mondial et répondre aux attentes croissantes de la société, les besoins en investissements humains sont désormais cruciaux. Météo-France est notamment un acteur central dans plusieurs domaines stratégiques.

En matière d'Intelligence artificielle, Météo-France développe des solutions souveraines pour améliorer la rapidité et la précision des prévisions. Le premier prototype français de modèle de prévision par apprentissage profond a été conçu en 2024, ouvrant la voie à de nouvelles capacités d'analyse.

En matière de cybersécurité, les contraintes budgétaires ont freiné la modernisation des outils informatiques, entraînant une dette technique et des besoins accrus en cybersécurité pour garantir la fiabilité et la continuité des opérations.

Par ailleurs, Météo-France est un acteur essentiel de l'adaptation au changement climatique. Par ses informations, ses analyses et son expertise, il contribue directement à l'élaboration des politiques publiques en matière de climat et de prévention des risques. L'établissement joue également un rôle majeur dans la compréhension du réchauffement climatique et dans la lutte contre l'effet de serre.

Dans un contexte où les événements météorologiques extrêmes se multiplient et s'intensifient, le renforcement de Météo-France constitue un enjeu stratégique. Lors des auditions, la direction de l'établissement a indiqué que 42 ETP supplémentaires seraient indispensables pour préserver la continuité opérationnelle de ses missions, améliorer la sécurité météorologique des personnes et des biens et renforcer notre souveraineté sur ces enjeux.

C'est pourquoi le présent amendement augmente le plafond des autorisations d'emploi des opérateurs de l'État du programme 159 Expertise, information géographique et météorologie de 42 ETPT.

En compensation, il réduit le plafond des autorisations d'emploi des opérateurs de l'État du programme 203 « infrastructures et services de transports » de 42 ETPT.

La minoration du plafond d'autorisations d'emplois des opérateurs du programme 203 vise à assurer la recevabilité de l'amendement. Le Gouvernement est appelé à lever le gage.

